

HÔTEL DE VILLE

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/EDE



DECISION N° 2009/89

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec la société SCIENCES PO, dans le cadre d'une formation sur le thème « Analyse et stratégie financière des collectivités territoriales 2009 »

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT le souhait de la Collectivité de faire participer un agent de la Mairie de Yerres à une formation sur le thème « Analyse et stratégie financière des collectivités territoriales 2009 », les 26 et 27 mai 2009,

CONSIDERANT que la participation financière s'élève à 1 100,00€ pour les 2 jours de formation,

CONSIDERANT que la proposition de la société SCIENCES PO, sise au 215 Boulevard Saint Germain - 75007 PARIS, correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

De signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème « Analyse et stratégie financière des collectivités territoriales 2009 », au profit d'un agent de la Mairie de Yerres, moyennant une participation financière de 1 100.00€, pour 2 jours de formation.

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



DIT



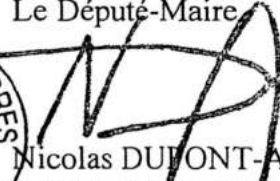
Que les frais de formation ne sont pas soumis à la TVA,

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009.

Fait à Yerres, le 14 mai 2009,



Le Député-Maire


Nicolas DUFONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres